ART. PREMIER N° 407

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N º 407

présenté par Mme Jacqueline Dubois

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 15, substituer aux mots :

« prennent en compte »

les mots:

« sont déterminés sur la base d' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de confirmer la volonté du législateur de permettre aux producteurs de bénéficier d'une rémunération de leur travail convenable en écartant toute possibilité d'interprétation de nature à pervertir l'ambition du texte.

En effet, l'expression « prennent en compte » pourrait être sujette à interprétation. L'objectif est donc d'éviter ce risque par l'expression « sont déterminés sur la base de ».